Image not found or type unknown

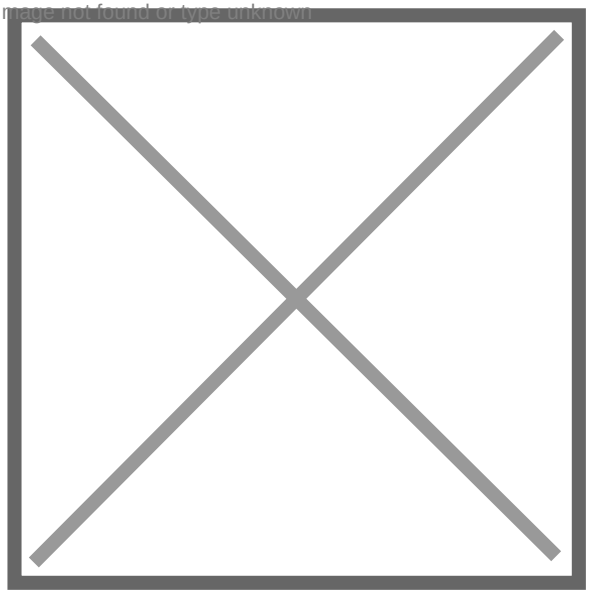

# Mon mari ne travaille pas tt le tps pdt le confinement

Par **mnypausa**, le **06/04/2020** à **23:29**

Bonjour,

Mon mari travaille normalement en 2x8 pour une usine de flacon de parfum de luxe, il est agent de maintenance. Le 20 mars 2020, l'entreprise arrête certaines chaînes de production pour respecter le confinement. En parallèle quelques lignes de fabrication continuent de produire sur la base du volontariat.

La semaine du 23 au 27 mars 2020, cette semaine là mon mari est en confinement mais dès le mardi 24 mars, on le rappelle pour venir travailler dès le lundi 30 mars, la journée (8 h à 17 h avec la coupure déjeuner), la semaine devait être complète mais le lundi 30 mars on lui annonce qu'il travaillera le 1er avril mais que le reste de la semaine, ils ne savent pas. Le mercredi 1er avril au soir, ils lui disent "confinement" le restant de la semaine et qu'il reprendra le lundi 06, travaillera le mercredi 08 et le vendredi 10 avril. Cependant, ce jour, lundi 06 avril on lui annonce qu'il travaillera ce mardi et mercredi et "confinement" le restant de la semaine.

Je voudrais savoir s'ils ont le droit, même si les circonstances sont exceptionnelles sachant que ce n'est pas une entreprise de 1ère nécessité, de ne pas respecter les 48 h légales pour le changement de planning ? Comment sera rémunéré mon mari à mi-temps, ou les heures non travaillées au chômage partiel ? Il a quelques primes quand il est en 2x8, ont-ils le droit de lui enlever sur ses heures travaillées en journée ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés